



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Du 02 au 06 novembre 2021
Madame Sarah RAHNI
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du *02 au 06 novembre 2021*.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame *Sarah RAHNI*, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame *Sarah RAHNI*, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil du *02 au 06 novembre 2021*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

19 OCT 2021


Robert MÉNARD




Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction – Officier d'État Civil

Du 08 au 13 novembre 2021

Monsieur Jérémie VIDAL

Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du **08 au 13 novembre 2021**.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur **Jérémie VIDAL**, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur **Jérémie VIDAL**, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil du **08 au 13 novembre 2021**.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

19 OCT 2021


Robert MÉNARD





Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Du 15 au 20 novembre 2021
Madame Delphine AZAÏS
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du 15 au 20 novembre 2021.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame *Delphine AZAÏS*, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame *Delphine AZAÏS*, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil du *15 au 20 novembre 2021.*

ARTICLE 2 : Madamc la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

19 OCT 2021


Robert MÉNARD




Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction – Officier d'État Civil

Du 22 au 27 novembre 2021

Monsieur Christian SARKIS

Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du *22 au 27 novembre 2021* .

CONSIDÉRANT qu 'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Monsieur *Christian SARKIS*, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Monsieur *Christian SARKIS*, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil du *22 au 27 novembre 2021* .

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

19 OCT 2021

Robert Ménard
Robert MÉNARD